

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2128)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Cinieri, Mme Bassire, M. Hetzel, M. Sermier, Mme Tabarot, M. Masson, M. Bony, M. Pauget,
M. Leclerc, M. Bazin, M. Abad, M. Cordier, M. Vatin, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer,
Mme Kuster, M. de Ganay, M. Brun, Mme Ramassamy et M. Viala

ARTICLE 3

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes âgées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler que la pratique sportive des séniors doit être encouragée dans les territoires, que ce soit dans les associations ou les ehpad notamment.